

Référence BULAC/	Téléphone +33 1 81 69 72 75
Envoyé par Maxime Tabet – Projet Mistara	Courriel mistara@bulac.fr

Date 12 février 2021

Guide complémentaire pour le catalogage des autorités personne arabo-musulmanes

Guide complémentaire pour le catalogage des autorités personne arabo-musulmanes

Version 2 Finale

À l'attention de	Sous couvert de
Votre dossier	Version 2 Finale

1. INTRODUCTION ET RAPPELS
 - 1.1. L'onomastique
 - 1.2. Non prise en compte du *hiṭāb*.
 - 1.3. Rappel sur l'article *al-* dans les noms propres.
 - 1.4. Rappel sur les noms théophores arabes.
 - 1.5. Rappel sur la saisie des dates (hégiriennes, grégoriennes)
 - 1.6. Rappel sur le \$c
2. APPLICATION AUX NORMES DE CATALOGAGE.
 - 2.1. Déterminer la *šuhra*
 - 2.2. Déterminer la partie autre que l'élément d'entrée.
 - 2.3. Exemples commentés
3. APPLICATION AUX NORMES DE TRANSLITTÉRATION.
 - 3.1 Un abjad arabe adapté et adopté
 - 3.2 Différentes techniques de romanisation.
4. CONCLUSION

1. INTRODUCTION ET RAPPELS SUR L'ONOMASTIQUE

Les règles de l'onomastique arabo-musulmane sont à prendre en point de départ pour aborder le catalogage des autorités appartenant aux différentes aires culturelles concernées. Dans notre approche, le terme "arabo-musulman" regroupe à la fois les mondes arabes et non arabes, musulmans et non musulmans. Les noms propres des arabes chrétiens et juifs ainsi que les noms propres des musulmans non arabes (Asie mineure, Asie centrale, Corne de l'Afrique, etc) sont globalement soumis aux mêmes règles onomastiques bien que chacune de ces aires présente des spécificités locales.

Ce guide méthodologique est la première partie d'un guide portant sur les différentes tâches attribuées aux catalogueurs en bi-écriture arabe. Le deuxième guide portera sur les ressources utilisées pour la récolte d'informations sur les autorités. Le troisième portera sur les outils de traitement automatique et semi-automatique des notices d'autorité personne du Sudoc.

Avant tout développement, il convient de passer en revue les principaux documents servant actuellement aux méthodes de catalogage des autorités personne arabo-musulmanes. Ces derniers sont essentiels pour le catalogage des autorités en question mais ils présentent des manques que le présent document tentera de combler. La rédaction de ce guide a également été motivée par les erreurs et les manques relevés dans les notices d'autorité personne retenues pour le corpus du projet Mistara.

Ce guide renvoie donc vers ces différentes documentations, lorsque nécessaire, mais ne revient pas sur la terminologie technique qui y est employée, ni sur les règles de base du catalogage des notices d'autorité avec le logiciel WinIBW, considérées comme acquises. Il est donc indispensable d'avoir ces connaissances pour comprendre le présent guide. Ce guide débute par une partie introductive portant sur les documents de référence pour le catalogage et sur les bases de l'onomastique arabe. La première partie est consacrée à l'application des règles de l'onomastique aux règles de catalogage. La deuxième partie est consacrée au traitement de la translittération dans les notices en bi-écriture arabe-latin. L'objectif de ce guide est donc de rassembler, mettre à jour, compléter et mettre en relation les informations parsemées dans les différentes documentations et sources scientifiques.

Les exemples sélectionnés pour ce guide représentent des cas particuliers issus du corpus de notice d'autorité personne du projet Mistara. Le format de ces exemples correspond au format unimarc utilisé dans le logiciel WinIBW pour la création des notices du Sudoc. Seules les zones illustrant les propos de ce guide sont visibles dans ces exemples. Pour les notices complètes, utiliser le PPN.

La liste ci-dessous présente les principales sources utilisées pour l'aide à la composition des notices d'autorité personne arabo-musulmanes. Les ressources servant à la recherche biographique font l'objet d'un autre guide :

- *L'Ifla names of persons - arabic* mis à jour en 2018 ([document word à télécharger](#)), destiné aux catalogueurs non initiés à l'onomastique arabe, donne des prérogatives générales et internationales concernant les normes de catalogage des noms propres arabes. Ce document est insuffisant pour aider le catalogueur à déterminer la *shuhra* ou définir les différentes formes du nom :
-

« Old Arabic authors should be entered under the best known part of the name, the *shuhra*, which may frequently be the *nisba*. Arabic reference sources should be consulted to determine the entry element, keeping in mind that the piece in hand is a reference source, though a low-ranking one regarding choice of entry element. Not all elements in a name are necessarily included in a heading. The *ism* and *nasab* referring to the father are usually included unless they are not customarily used by the person. The definite article *al* is sometimes disregarded by libraries when filing names beginning with this article. »

De plus, ce document emploie un type de translittération non conforme aux normes ISO dans les exemples. Il emploie également une division du nom propre arabe qui comprend le *ḥiṭāb*, ce qui ne semble pas pertinent pour le catalogage compte tenu du format des notices des catalogues occidentaux (cf. 1.2). La partie sur la détermination de la *šuhra* sera détaillée dans la 2ème partie de ce guide (cf. 2.1)

- La section 3 de la transposition française de RDA-FR sur l'enregistrement des attributs des agents est un document à visée générale qui ne peut prendre en compte les particularités de chaque aire culturelle traitée dans les catalogues. La méthode RDA correspond largement à la méthode du Sudoc. Certains points spécifiques à l'arabe nécessitent une adaptation de ces règles : c'est notamment le cas de la complétude de la forme des noms de personne sur laquelle nous reviendrons dans le développement de ce guide :
 - « Pour les étrangers, les formes des noms suivent les usages nationaux édictés dans les documents de référence internationaux (*Names of Persons*). Les sources principales à utiliser sont les référentiels nationaux (fichiers d'autorité nationaux, ressources nationales). Si une forme courte et une forme longue coexistent, privilégier la forme longue. »
- [La méthodologie de la Bibliotheca Alexandrina](#) publiée en 2005 présente les mêmes manques et points de divergence que l' *Ifla names of persons – arabic* (cf. 1.2) quant à la méthodologie employée. Les définitions de chaque élément du nom n'y sont pas assez développées par rapport aux connaissances nécessaires pour le catalogage, la définition de la *kunya* est incomplète. La détermination de la *šuhra* n'est pas explicitée dans ce document. La section sur la saisie des dates est obsolète (cf. 1).
- [Le chapitre du guide méthodologique du Sudoc sur les données d'autorité](#), comprenant des adaptations du système Unimarc, est l'appui principal pour la création et la correction des notices d'autorité. Au sein du même guide, [le guide des bonnes pratiques pour le catalogage des documents en écritures non latines](#) donne des recommandations actuellement en vigueur en la matière dans le Sudoc mais sans entrer dans les détails de l'onomastique et de la translittération de l'écriture arabe.
- [La documentation sur les différentes normes de la translittération de l'écriture arabe](#) et des langues utilisant l'abjad arabe doit être mise en perspective et comparée pour le traitement des notices. En effet, si les documentations sur chaque langue existent, il est indispensable qu'elles soient appliquées simultanément dans les notices dans une optique de "nettoyage des données" (corriger et prévenir les créations de doublons à cause d'une mauvaise connaissance des différentes normes). Les normes de translittération non-ISO doivent également être intégrées aux données, toujours dans une optique de complétion et d'interopérabilité entre ces données.
- [La documentation de l'Inalco sur les ressources techniques](#) publiée en avril 2020 est une ressource complète destinée aux étudiants qui peut également servir de référence aux catalogueurs en ce qui concerne l'arabisation des claviers d'ordinateur, l'ajout des claviers virtuels nécessaires à la translittération et le codage des caractères.

1.1. L'ONOMASTIQUE

La principale ambiguïté peut provenir du nombre d'éléments distingués dans le nom arabe classique. Cinq éléments sont traditionnellement identifiés dans la littérature scientifique occidentale. Chacun de ces éléments est désigné par un terme qui n'est pas traduit dans les sources en question, et pour cause, la traduction de ces termes dépend de l'interprétation scientifique qui en est faite.

En grammaire arabe, le mot *ism* désigne à la fois le nom commun et le nom propre. Le terme "nom propre" se traduit par *ism 'alam* (اسم علم) où *'alam* se traduit littéralement par "symbole", "insigne", "drapeau" ou "marque", entre autres.

- **Is̄m** : Nom de la personne traditionnellement considéré comme l'équivalent du prénom. Il ne s'agit pas réellement d'un prénom au sens propre car il n'est pas forcément suivi par un nom de famille comme l'entend la définition du prénom en occident.
- **Nasab** : Information de filiation sur le père ou la mère introduite par le préfixe *ibn*, fils de ou *bint*, fille de. Cet élément n'est pas considéré comme un élément du nom par les grammairiens arabes qui le considèrent comme allant de paire avec la *Kunya* (cf. *supra*). Du point de vue des grammairiens arabes, notamment pour al-Astarabadi, la *Kunya* regroupe à la fois le patronyme et la filiation (*nasab*). L'approche occidentale arabisante considère le *nasab* comme élément du nom à part entière et non comme une partie de la *Kunya*. C'est l'approche occidentale qui sera retenue pour la division du nom dans notre méthodologie.
- **Nisba** : La *nisba* désigne le plus souvent un gentilé (*al-Afġānī* - l'afghan, *al-Baṣrī* - le basrien, *al-Šīrāzī* - le chirazien), mais peut aussi désigner une ethnie, un clan (*al-Hāšimī* - l'hachémite, *al-Qurayšī* - le qoreishite), un des courants religieux de l'islam (*al-Mālikī* - le malekite, *al-Hanafī* - Le hanafite). La *Nisba* se distingue par sa caractéristique morphologique avec la voyelle longue /ī/ en position finale qui se retrouve dans la plupart des *nisba*. Un individu peut avoir plusieurs gentils s'il s'est établi dans plusieurs localités durant sa vie ou s'il est descendant d'une famille originaire d'une autre localité. De nos jours des noms de famille comme *al-Hindī* (l'indien) sont encore très répandus dans le monde arabe alors que le lien avec l'Inde est rompu depuis plusieurs siècles. Plusieurs *nisba* peuvent également apparaître si le gentilé et le courant religieux (qui sont tous deux des *nisba*) sont mentionnés dans la forme complète du nom.
- **Kunya** : Nom d'un des enfants, introduit par le préfixe *Abū* ou *Umm* signifiant respectivement père et mère (de). Ces termes s'accordent grammaticalement et peuvent donc être retrouvées sous les formes nominative *Abū*, accusative *Abā* ou génitive *Abī* selon le contexte grammatical. Sans contexte, comme c'est le cas dans toute notice d'autorité, la forme nominative *Abū* est systématiquement employée. Le fait de nommer une personne par le nom de ses enfants est une pratique onomastique qui ne se limite pas au monde arabo-musulman (cf. « [teknonymy](#) »). Une *kunya* peut être attribuée sans que la personne n'ait d'enfants, en guise de souhait à la personne d'en avoir, en inventant le prénom. La *kunya* n'implique donc pas forcément une filiation réelle. Par ailleurs, les termes *Abu* et *Umm* ont un deuxième sens lié à la propriété. Ainsi, *Abū Chanab* n'est pas le nom du père de Chanab mais une distinction physique de la personne portant ce nom. *Chanab* signifiant "moustache" en arabe, *Abū Chanab* signifie "le moustachu" et littéralement "porteur d'une moustache", or les noms représentant une particularité physique sont considérés comme des *laqab* (surnoms)(cf.infra). Un surnom peut donc avoir une forme de *kunya* et cela ne peut être décelé sans une connaissance de la langue arabe. Cette notion de propriété peut également être formulée grâce au préfixe *ḡū* (fém. *ḡāt*) dans les noms propres arabo-musulman (*ḡū al-Kifl* - détenteur du double).
- **Laqab** : Il s'agit d'un surnom ou d'un sobriquet, il en existe deux types. Le premier et le plus usité, nomme une particularité physique de la personne (*al-Ġāḥiḡ* - personne atteinte d'exophtalmie, *al-Aṭraṣ* - le sourd, *al-Aṣamm* - le muet). Le *laqab* peut avoir une forme de *Kunya* (cf.*supra*). Le second type de *laqab*, plus rare, concerne les personnalités politiques ou religieuses et sont des surnoms mélioratifs (cf.1.2) composés de syntagmes nominaux (*Niẓām al-Mulk*- ordre du royaume, *Šams al-Dīn* - soleil de la religion). Ces derniers sont devenus des *ism* (prénom) après le moyen-âge, dans ce cas, ils ne sont donc plus considérés comme des *laqab* surnoms.

1.2. NON PRISE EN COMPTE DU **ḤIṬĀB**

Contrairement aux indications données dans l'IFLA (2018) et [la méthodologie de la Bibliotheca Alexandrina \(2005\)](#), l'identification du *ḥiṭāb* n'est pas à prendre en compte dans le travail de recherche biographique du catalogueur.

Le *ḥiṭāb* n'est pas un élément du nom arabo-musulman au même titre que les 5 éléments présentés ci-dessus. Il s'agit d'un titre honorifique à classer comme un *laqab* mélioratif. Les *ḥiṭāb* étaient utilisés pour distinguer les gouverneurs des dynasties et empires musulmans d'Asie centrale et du proche orient à l'époque médiévale (vizirs, sultans, princes, etc). Ces titres, qui ont une forme de surnom, se composent dans la plupart des cas d'un syntagme nominal en 2 parties (Iḍāfa). Dans la plupart des cas, le deuxième élément de ces titres est *al-Dīn* (*la religion*), précédé d'un qualificatif. Cette pratique s'estompe à la fin du Moyen Âge, à l'avènement de l'empire ottoman. Le *ḥiṭāb* ne concerne alors qu'une infime partie des autorités arabo-musulmane. Il n'est donc pas utile de considérer cet élément autrement que comme un *laqab* qui se place donc en \$b :

Element	Type	Examples
1. <i>Khītab</i> , an honorific <i>laqab</i> (see 5 below)	compound, consisting of a word followed by <i>al-Dīn</i> ('the faith')	Fakhr al-Dīn Nur al-Dīn Rashīd al-Dīn
2. <i>Kunya</i> , variously known as nickname, patronymic, or surname. Not necessarily an indication of actual relationship and sometimes used to show honour and courtesy.	compound, consisting of the particle <i>Abu</i> (father of) or <i>Umm</i> (mother of) indicating relationship, and the name of a son or daughter	Abu Bakr Abu al-Hasan Abu 'Abd Allah
3. <i>Ism</i> , the given or personal name	usually of religious significance - simple - compound, formed by combining the prefix ' <i>Abd</i> (slave) with one of the 99 names of God	Ahmad 'Ali 'Umar Muhammad Abd Allah 'Abd al-Qadir 'Abd al-Hakim 'Abd al-Rahman
4. <i>Nasab</i> or patronymic	compound, consisting of the particle <i>ibn</i> (son of) indicating relationship and the name of the father and/or grandfather also preceded by the particle	ibn Muhammad ibn 'Umar ibn al-Hasan ibn Ahmad ibn Hazm
5. <i>Laqab</i> , variously known as sobriquet, honorary title or epithet and nickname	indicating a person qualify or defect - simple - compound	al-A'sha ('the night-blind') al-Siddiq ('the truthful') al-Katīb Mirza Khan
6. <i>Nisba</i> , or attributive <i>laqab</i> , formed by adding the Arabic <i>ya'</i> twice (-i when romanized) to a name	indicating origin, residence, trade, etc. Usually only one	al-Hashimi al-Tamimi al-Baghdadi al-Mu'tazili 'Abbasi Hilali Nadvi

Tableau : éléments du nom arabe (*Ifla names of persons – arabic- 2018*)

Attention : À partir de la fin du Moyen Âge , certains *ḥiṭāb* sont employés comme *ism* (prénom) (*Ṣalāḥ al-Dīn*, *Jamāl al- Dīn*, etc) en référence à cette ancienne pratique, mais ils n'ont plus aucune valeur honorifique. Ils sont à traiter en tant que *ism*, toujours en \$b.

Pour ces raisons, le catalogage des autorités arabo-musulmanes ne nécessite pas l'identification du *ḥiṭāb* comme cela est suggéré dans les documents cités. Le *ḥiṭāb* est donc à traiter comme un *ism* ou un *laqab*, selon les cas, toujours en \$b sauf exception (lorsque le *ḥiṭāb* est une *ṣuhra*). Cette non prise en compte du *ḥiṭāb* n'a aucun effet sur la structure des notices et n'altère donc en rien les opérations d'alignement entre les différentes bases de données.

Exemple PPN 027745325 :

200 #0\$601\$7fa\$8freara\$90y\$a\$الدين الأيوبي\$1138-1193\$cسلطان مصر و سوريا

200 #0\$601\$7fa\$8frefre\$91y\$a\$Saladin\$1138-1193\$cSultan d'Égypte et de Syrie

[...]

400 #0\$602\$7fa\$8freara\$9#y\$a\$al-Malik al-Nāṣir Ṣalāḥ al-Dīn al-Ayyūbī abu al-Muẓaffar Yūsuf ibn Ayyūb ibn Ṣaḍī al-Ayyūbī ibn Marwān ibn Ya'qūb al-Duwaynī al-Tikrītī

400 #0\$602\$7ba\$8freara\$9#a\$a\$الملك الناصر صلاح الدين الأيوبي أبو المظفر يوسف بن أيوب بن شاذي الأيوبي بن مروان بن يعقوب الذويني التكريتي

[...]

700 #0\$8freara\$90y\$a\$Ṣalāḥ al-Dīn al-Ayyūbī\$1138-1193\$cSultan d'Égypte et de Syrie

Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'identifier Ṣalāḥ al-Dīn al-Ayyūbī comme *ḥiṭāb* pour faire le choix de l'élément d'entrée.

1.3. RAPPEL SUR L'ARTICLE AL-

Plusieurs pratiques existent dans les milieux bibliothécaires concernant le traitement de cet article lors du catalogage. [Une fiche méthodologique](#) est disponible sur le site de la Bnf. Cette dernière reprend les prérogatives de l'IFLA et de la bibliothèque d'Alexandrie en stipulant que :

« lorsque le nom privilégié est transcrit ou translittéré en caractères latins, l'article initial arabe « al- » précédant l'élément d'entrée du point d'accès autorisé est rejeté »

et que :

« Dans le point d'accès autorisé construit à partir du nom privilégié en caractères arabes, l'article initial « al- » est maintenu en tête de l'élément d'entrée du point d'accès - bien que cette structure rompe le parallélisme intégral entre les deux zones - parce qu'il est considéré comme faisant partie intégrante du nom par les arabophones. »

En des termes qui correspondent à la terminologie du sudoc et de l'onomastique arabe, l'article *al-* introduit dans la plupart des cas, une *nisba* ou un *laqab*. Lorsqu'il s'agit d'une *ṣuhra* retenue en \$a, il faut séparer l'article *al-* du nom pour le laisser en dernière position de \$b (cf. exemples ci-dessus). Cela peut poser problème à l'utilisateur lors de sa recherche, car les moteurs de recherche n'assimilent pas les formes avec article aux formes sans article d'où la **nécessité** d'ajouter la forme avec l'article attaché dans les formes rejetées en zones 400.

Attention : L'article *al-* reste attaché à la *ṣuhra* en \$a dans les champs en écriture arabe (200, 400) comme cela est mentionné dans la doc de la Bnf entre autres (cf. *supra*)

Par ailleurs, l'article *al-* disparaît dans les noms persans car il n'existe pas dans la grammaire persane (cf. exemples). Dans la plupart des cas, ces noms persans retrouvent l'article dans leur forme arabe, dans tous les cas, vérifier les formes existantes dans les ressources biographiques.

1.4. RAPPEL SUR LA SAISIE DES DATES

Le préfixe *'abd* est fréquemment retrouvé dans les prénoms théophores arabes (*'abd al-Karīm*, *'abd Allāh*, etc). En arabe, *'abd* (pl. *'abīd*) signifie à la fois "esclave", "adorateur", "serviteur", "disciple" entre autres. Les prénoms théophores reflètent donc la nature de la relation entre l'humain et Dieu. Ce préfixe est suivi d'un des 99 qualificatifs ou noms désignant Dieu dans la tradition arabe, y compris chrétienne. Le premier de ces noms est *Allāh* qui est une contraction du nom commun *ilāh*

précédé de l'article défini *al-*, *al-ilāh* = *Allāh*. Ce terme n'est pas le nom du dieu musulman, comme cela est considéré dans la culture générale, mais bien la traduction de l'allocution "le dieu" en arabe. L'article *al-* est là pour souligner l'unicité du dieu des religions abrahamiques à une période et un lieu où l'islam vient remplacer des croyances païennes polythéistes. Dans la culture populaire française, ces prénoms théophores ont acquis le diminutif Abdel ou Abdoul qui signifie littéralement "le serviteur de" sans l'attribut correspondant, ce qui est impossible en contexte arabophone. En catalogage, les prénoms théophores restent entiers, l'allocution "*abd al-*" n'est jamais séparée de son attribut. Les diminutifs romanisés seront insérés dans les zones dédiées comme cela sera développé dans ce guide.

1.5. RAPPEL SUR LA SAISIE DES DATES

Les dates de vie sont à mentionner dans les deux champs 200 (doublés) et dans le champ 700 en \$f, en chiffres arabes uniquement en non en chiffres indiens utilisés dans l'écriture arabe. Ne pas ajouter les dates en 400. Il n'est cependant pas nécessaire de les supprimer manuellement si elles sont présentes en 400, cela sera fait automatiquement par corrections massives pilotées par l'Abes.

Pour des raisons de cohérence informatique, seules les dates du **calendrier grégorien** sont acceptées en \$f (tout champs). Les dates du calendrier hégirien sont facultatives et à insérer en note biographique uniquement (champ 340), toujours en chiffres arabes. Le catalogue du Sudoc ne peut prendre en compte 2 calendriers. Il est important que toutes les agences bibliographiques soient d'accord sur ce point, sinon l'échange des données sera difficilement réalisable. **Utiliser un calendrier différent créerait une incohérence informatique et exclurait d'office les données arabes du catalogue, des grands projets de transition numérique.**

Il existe des convertisseurs de dates hégiriennes en dates grégoriennes en ligne dans le cas où seules les dates hégiriennes sont retrouvées dans les ressources sur l'autorité ou pour les besoins des chercheurs. **Attention** : le calendrier hégirien est un calendrier lunaire contenant moins de jours que le calendrier grégorien, une simple addition n'est donc pas suffisante pour convertir la date avec exactitude.

1.6. RAPPEL SUR LE \$c

Les éléments additionnels autres que les dates peuvent être utilisées facultativement dans les notices en bi-écriture arabe. Ils sont seulement nécessaires lorsqu'une ambiguïté est possible entre deux autorités si les dates de vie et les différents éléments du nom ne suffisent pas à désambiguer une éventuelle homonymie. Se référer à la documentation du Sudoc pour cette sous-zone. Dans le contexte du monde arabo-musulman les noms de fonctions les plus courants pouvant figurer dans \$c sont : juriste, philologue, grammairien, poète, littérateur, etc. Ces termes doivent être traduits dans les champs en écriture originale. Si la traduction n'est pas possible, insérer la translittération du terme en arabe.

Les informations saisies en \$c apparaissent entre parenthèses dans les résultats idref (exemple : <https://www.idref.fr/027745325>) ce qui peut permettre à l'utilisateur de trouver rapidement l'autorité recherchée dans une longue liste d'homonymes.

2. APPLICATION AUX NORMES DE CATALOGAGE DES AUTORITÉS

2.1. DÉTERMINER LA *šuhra*, ÉLÉMENT D'ENTRÉE DES NOTICES ARABO-MUSULMANES (\$a).

En arabe, le terme *šuhra* signifie la célébrité et la renommée. Dans le contexte du catalogage, ce terme désigne la partie du nom sous laquelle la personne est la plus connue. Il y a plusieurs possibilités pour la *šuhra* qui est le plus souvent un gentilé mais qui peut être une des 5 composantes du nom. La *šuhra* peut également regrouper plusieurs de ces composantes (*kunya + nisba = šuhra*). En théorie, la *šuhra* suffit à identifier la personne, mais en ce qui concerne les notices, il est préférable de saisir la *šuhra* en premier "élément d'entrée" et le *ism* en "partie du nom autre que l'élément d'entrée" en zone 200. Attention, la *šuhra* n'est pas un nom de famille ni son équivalent, mais elle porte la même fonction quant à l'identification d'une personne. Une autorité peut avoir plusieurs *šuhra* au cours de sa vie mais aussi post mortem.

Les notices du sudoc ne prévoient naturellement pas les cinq zones correspondantes aux éléments du nom arabo-musulman dans leurs structures comme cela peut être le cas sur des bases de données en arabe.

[La méthodologie du sudoc permet deux formes d'entrée possibles](#) en zone 200 :

- Le nom est entré au prénom ou enregistré dans l'ordre direct (\$a)
- Le nom est "entré au patronyme" (\$a = élément d'entrée \$b = élément rejeté)

Dans le contexte de l'onomastique arabo-musulmane, l'élément d'entrée correspond à la *šuhra*. Tout ce qui ne fait pas partie de la *šuhra* est considéré comme élément rejeté.

Plusieurs raisons justifient une préférence pour un nom entré au "patronyme" à un nom entré dans l'ordre direct.

- Un nom entré dans l'ordre direct peut comporter un nombre aléatoire d'éléments dans plusieurs ordres possibles. Ce qui augmente les possibilités de résultats infructueux et/ou contenant trop de bruit.
- Les modules de recherches de tous les catalogues occidentaux en ligne sont divisés en deux champs correspondant au nom et prénom de la personne.
- Les outils d'alignement automatique fonctionnent plus efficacement avec cette division qui permet une structuration plus précise des données.
- Les catalogues thématiques de référence sur le monde arabo-musulman comme AlKindi et les encyclopédies thématiques comme l'encyclopédie de l'islam et l'encyclopaedia Iranica ([exemple](#)), identifient la *šuhra* pour l'entrée au "patronyme".

Pour ces raisons, il convient de suivre le modèle de ces références et de s'adapter aux outils pour le catalogage dans le sudoc en identifiant la *šuhra* dans la mesure du possible, pour l'insérer en \$a et en utilisant les [variantes de point d'entrée](#) (zones 400) pour insérer les entrées en ordre direct (ind2 = 0).

Dans de très rares cas les ressources donnent une *šuhra* comme seul point d'entrée autorisé possible (exemple 1). Dans tous les cas, se fier aux ressources biographiques disponibles.

2.2. DÉTERMINER LA PARTIE DU NOM AUTRE QUE L'ÉLÉMENT D'ENTRÉE (\$b)

Il convient de suivre le modèle des dictionnaires biographiques et les pratiques en vigueur dans les catalogues du monde arabo-musulman pour déterminer la partie du nom autre que l'élément d'entrée dans les notices d'autorité arabo-musulmanes. Un nom propre complet contenant toute la chaîne onomastique a toujours sa version courte. Cette forme courte correspond le plus souvent à une combinaison *šuhra* (\$a) + (*ism + nasab*) (\$b). La forme longue contient le reste des éléments du nom (ex : *laqab, kunya, une nisba supplémentaire, etc*). C'est la forme courte qui est à privilégier en champ 200 comme nous l'avons vu. En cas d'homonymie avec une *šuhra* un *ism* et un *nasab* communs et si les dates de vie et le \$c ne suffisent pas pour désambiguïser l'identité de l'autorité (cas très rare), l'ajout d'un des éléments du nom en \$b du champ 200 est toléré. La mention

systématique d'une chaîne onomastique complète pouvant faire plusieurs lignes de longueur enlèverait de la clarté au catalogue car ces chaînes peuvent remonter à plusieurs générations et contenir des éléments différents pour une même personne selon les ressources utilisées. Il est donc nécessaire de réduire la taille du \$b en trouvant la forme courte du nom. Les formes longues sont à insérer en champ 400 en citant les sources utilisées dans les champs dédiés. C'est en raison de ces multiples combinaisons possibles qu'il est beaucoup plus fastidieux et chronophage de rechercher les noms dans les dictionnaires biographiques arabes que dans les dictionnaires biographiques occidentaux. À partir de 1900, les noms modernes arabo-musulmans (hors corpus Mistara) ne contiennent qu'une *šuhra* et un *ism*.

2.3. EXEMPLES COMMENTÉS

Les exemples suivants illustrent la mise en pratique des règles de l'ononastique à travers la structure des notices. Il s'agit surtout de cas particuliers dans lesquels les *šuhra* ont des natures différentes et ou elles sont traitées différemment selon la langue et/ou la zone de la notice qui est en question.

Exemple 1 : (PPN 235491497)

[..]

200 #0\$601\$7ba\$8freara\$90a\$aQutbaṭ ibn Aws\$f07..-0...

200 #0\$601\$7fa\$8freara\$90y\$aقطبة ابن أوس\$f07..-0...

340 ##\$aPoète pré-islamique

400 #1\$9#f\$aHādirah\$bQotbah ibn Aous

400 #0\$8freara\$9#e\$aKuṭbah ibn Aus

400 #1\$602\$7fa\$8freara\$9#y\$aقطبة ابن اوس\$bالحامرة

400 #1\$602\$7ba\$8freara\$9#a\$aQutbaṭ ibn Aws al-\$bHādiraṭ

400 #0\$603\$7fa\$8freara\$9#y\$aقطبة ابن اوس بن محسن بن جرول المزني الغزالي العطفاني

400 #0\$603\$7ba\$8freara\$9#a\$aQutbaṭ ibn Aws ibn Muḥṣin ibn Ġarwal al-Mazānī al-Fazārī al-Ġaṭfānī

[..]

Dans ce cas rare, la *šuhra* est le seul point d'entrée pris en compte.

Exemple 2 (PPN 060756314):

En zone 200 la *šuhra* = *nisba* = élément d'entrée (\$a) ET *ism* + *nasab* = Partie du nom autre que l'élément d'entrée (\$b).

200 #1\$601\$7fa\$90y\$aأحمد بن يحيى\$bالبلاذري

200 #1\$601\$7ba\$90a\$aBalāḍurī\$bAḥmad ibn Yahyá al-\$f08..-0892

En zone 400 la *šuhra* est la même en \$a mais tous les autres éléments du nom trouvés sont insérées en \$b : *ism* + *nasab* + *nasab* du père + *kunya* + *nisba géographique* :

400 #1\$602\$7fa\$8freara\$9#y\$aأحمد بن يحيى بن جابر أبو العباس البغدادي\$bالبلاذري

400 #1\$602\$7ba\$8freara\$9#a\$aBalāḍurī\$bAḥmad ibn Yahyá Ibn Ġābir Abū al-'Abbās al-Baġdādī al-

Exemple 3 (PPN 251052966):

Ici c'est le *nasab* qui est retenue comme *šuhra* pour la forme courte du nom (zone #200)...

200 #1\$601\$7fa\$8freara\$90y\$a طاهر\$b يوسف\$f1...-1154

200 #1\$601\$7ba\$8freara\$90a\$a**ibn Ṭāhir**\$bYūsuf\$f1...-1154

... Mais quand la *nisba* apparaît dans le nom complet elle est considérée comme *šuhra* (zone 400). :

400 #1\$603\$7fa\$8freara\$9#y\$a أبو يعقوب يوسف بن طاهر بن يوسف بن الحسن\$b الخوئي\$9

400 #1\$603\$7ba\$8freara\$9#a\$a**Hū'ī**\$bAbū Ya'qūb Yūsuf ibn **Ṭāhir** ibn Yūsuf ibn al-**Ḥasan** al-

Exemple 4 : PPN 244766681

Dans ce cas, la *šuhra* est un *laqab* mélioratif en lien avec la fonction politique de la personne.

200 #1\$601\$7fa\$90y\$a الملك الأفضل\$b ابن صلاح الدين\$f1169-1225

200 #1\$601\$7ba\$90a\$a**Afḍal**\$b**Ibn Ṣalāḥ** al-Dīn al-\$f1169-1225

La forme longue du nom laisse apparaître le *laqab* entier qui signifie "le meilleur roi". La variante de point d'accès peut être entrée dans l'ordre direct (indicateur #0).

400 #0\$603\$7fa\$8freara\$9#y\$a الملك الأفضل علي بن صلاح الدين الأيوبي\$9

400 #0\$603\$7ba\$8freara\$9#a\$a**al-Malik al-Afḍal 'Alī** ibn **Ṣalāḥ** al-Dīn al-**Ayyūbī**

Exemple 5 : PPN 027053008 :

Ici le point d'entrée autorisé est en persan compte tenu de la langue d'expression. La forme arabe complète du nom doit être insérée en variante car il s'agit d'un auteur majeur connu dans tout le monde arabo-musulman. Dans ce type de cas, il est préférable d'inclure un \$8 qui est normalement facultatif pour préciser la graphie utilisée. L'article *al-* ne se retrouve pas dans les noms persans, il est ajouté dans la forme arabe (cf. rappel 1)

200 #1\$601\$7fa\$8freper\$90y\$a عمر\$b خيام\$f1048-1131

200 #1\$601\$7ba\$8freper\$90a\$a**Hayyām**\$b'Umar \$f1048-1131

[...]

400 #0\$604\$7fa\$8freara\$9#y\$a عمر الخيام أبو الفتح غياث الدين\$9

400 #0\$604\$7ba\$8freara\$9#a\$a'Umar al-**Ḥayyām** abū al-Fatḥ Ḡayāt al-Dīn

3. APPLICATION DES NORMES DE TRANSLITTÉRATION.

3.1. UN ABJAD ARABE ADOPTÉ ET ADAPTÉ

Ce chapitre vient compléter le [guide](#) disponible dans la documentation de l'Abes concernant la saisie en bi-écriture.

Nous avons vu dans la première partie que les différentes formes de noms devaient être saisies dans les différents champs des notices. Outre les variations de forme de nom, les variations de

règles de translittération doivent également être saisies dans les notices pour assurer un alignement fiable entre les différentes bases de données. Un manque de précision à ce niveau peut favoriser la création de doublons et une mauvaise interopérabilité entre les données : recherches infructueuses, liens manquants entre les notices, mauvaise communication entre les différentes bases de données.

Sans revenir sur l'histoire de l'abjad arabe et de sa diffusion dans le monde, nous allons directement aborder la question de la translittération de cet abjad. Nous traiterons également ici les questions de transcription.

Caractères additionnels

Tout comme l'alphabet latin est utilisé dans une multitude de langues, latines et non latines, l'abjad arabe est utilisé dans des langues sémitiques, indo-iraniennes et turciques. Cela implique des adaptations graphiques correspondantes aux spécificités phonologiques de la langue en question.

En persan, ces caractères additionnels représentent des phonèmes consonantiques qui n'existent pas en arabe :

Lettre	ISO
پ	/p/
چ	/č/
ژ	/ž/
گ	/g/

En turc ottoman, les caractères additionnels sont similaires au persan à l'exception du ð /ñ/. Les notices d'autorité personne turques-ottomanes ont la particularité de systématiquement contenir la forme translittérée en [point d'accès autorisé parallèle](#) en zone 700 car la zone 200 doublée contient la forme du nom en alphabet turc moderne.

(Exemple à ajouter)

En Ourdou, les caractères additionnels sont similaires au persan mais il existe une diacritique supplémentaire pour représenter les rétroflexes : /ڙ /, /ڏ /, /ڻ /. Cette diacritique n'apparaît cependant pas dans les noms propres.

Chaque caractère additionnel possède son propre unicode. Tous les unicodes sont répertoriés sur différents sites web ([exemple ici](#)). Le catalogueur doit donc s'assurer d'insérer les différentes graphies dans les notices d'autorité lorsque nécessaire même si les caractères sont visuellement similaires : si l'autorité est connue sur plusieurs aires linguistiques, son nom doit être inséré dans les graphies correspondantes. Le choix des codes langues et pays du point d'entrée en zone 200-\$8 et dans les données codées en [zone 101](#) se fera selon la langue d'expression principale de l'autorité comme cela est stipulé dans la méthodologie du Sudoc. Le pays associé, [en zone 102](#) ne dépend pas de la langue associée, le pays de naissance figure généralement dans ces données mais elle peut aussi contenir le code du pays où l'auteur a résidé durant sa période active. Attention : les informations qui ressortent à travers les composantes du nom peuvent être héritées et ne pas refléter les faits biographiques de l'auteur (cf. *al-Hindī* p.4).

Exemple 6 PPN031016413 :

[...]

200 #1\$601\$7fa\$8freper\$90y\$aشیرازی\$ب نصر\$1128-1209

200 #1\$601\$7ba\$8freper\$90a\$ašīrāzī\$brŪzbahān ibn Abī Naṣr\$1128-1209

[...]

400 #0\$602\$7fa\$8freara\$9#y\$aأبو محمد روزبهان ابن أبي نصر البجلي الفسوي الشيرازي

400 #0\$602\$7ba\$8freara\$9#a\$aAbū Muḥammad Rūzbahān ibn Abī Naṣr al-Baqlī al-Fasawī al-Šīrāzī

[...]

Ici, le point d'entrée autorisé est inséré en graphie persane.

Exemple 7 PPN086202936 :

101 ##\$aara

102 ##\$aIR

[...]

200 #1\$601\$7fa\$8freara\$90y\$aاين سينا بن عبد الله\$bالحسين بن عبد الله

200 #0\$601\$7ba\$8frefre\$91y\$aAvicenne\$f0980?-1037

[...]

400 #1\$608\$7fa\$8freper\$9#y\$aابوعلی حسین بن عبدالله بن حسن بن علی بن سينا

400 #1\$608\$7fa\$8freper\$9#a\$aAbū 'Alī Ḥusayn ibn 'Abd Allāh ibn Ḥasan ibn 'Alī ibn Sīnā

[...]

700 #1\$8freara\$90a\$aIbn Sīnā\$bAl-Ḥusayn ibn 'Abd Allāh\$f0980?-1037

Pour Avicenne, la forme persane est insérée en variante de point d'accès car la langue d'expression principale de l'autorité est l'arabe.

Dans les 2 exemples précédents l'article *al-* n'apparaît pas en préfixe des *nisba* en persan mais il est conservé en arabe (cf. *intro*)

3.2. DIFFÉRENTES TECHNIQUES DE ROMANISATION DE L'ÉCRITURE ARABE.

3.2.1. La translittération

Il existe plusieurs systèmes de translittération de l'abjad arabe, que ce soit pour l'arabe ou les autres langues utilisant cet abjad. Par définition, un abjad ne mentionne que les consonnes d'une langue et rend donc impossible le catalogage sans une maîtrise de la langue puisque les voyelles qui doivent être translittérées sont implicites en écriture arabe, et ce dans toutes les langues qui l'utilisent. Les différents systèmes de translittération coexistent pour des raisons scientifiques et culturelles. Les pays anglo-saxons et la France n'utilisent pas les mêmes systèmes, et les différents domaines scientifiques n'utilisent pas les mêmes systèmes que les services de documentation.

Le catalogueur doit donc rechercher les différentes formes de translittération disponibles. Il est indispensable que la forme insérée dans la notice en soit justifiée avec une ressource pérenne. Les formes non ISO sont donc insérées en zone 400, seulement si elles sont trouvées dans les ressources et en renseignant correctement l'indicateur dédié ([\\$9](#)) :

- **Le système ISO** : obligatoire en zone 200 (ou 700, cf. *infra*), en vigueur dans le [sudoc](#) et le [catalogue de la BnF](#).

Exemple 8 PPN 244899312 :

200 #1\$601\$7ba\$8frefre\$90y\$aBen Brihmat\$bAhmed\$f1852-19..

200 #1\$601\$7fa\$8freara\$90y\$aابن بريهمات\$bأحمد\$f1852-19..

[...]

700 #1\$8freara\$90a\$aIbn Barīhmāt\$bAḥmad

Dans ce cas, la zone 700 est utilisée pour la forme ISO car cet auteur est connu du lectorat français (traductions) et la forme transcrite de son nom est donc assez connue pour faire autorité.

- **Le système DIN-31635 (Arabica)** : utilisé par les rédacteurs de la revue scientifique Arabica pour la translittération académique. Système en vigueur sur le catalogue [AlKindi](#). Ce système est quasiment identique au système ISO. Seules certaines diacritiques sont concernées :

Exemple 9 PPN 249924935 :

200 #1\$601\$7fa\$8freara\$90y\$aإبراهيم بن عبد الله الف1684-1748

200 #1\$601\$7ba\$8freara\$90a\$aZāhir\$b'Abd Allāh al-f1684-1748

[...]

400 #1\$8freara\$9#f\$aZāhir\$b'Abd Allāh

- **Le système ALA-LC** : En vigueur sur le [catalogue de la bibliothèque du congrès des Etats Unis](#).

Exemple 10 (PPN 243364083) :

200 #1\$601\$7fa\$90y\$aإبراهيم بن أحمد بن عمار الجزائري الف1707?-1791?

200 #1\$601\$7ba\$90a\$aGazā'irī\$bAḥmad ibn 'Ammār al-f1707?-1791?

[...]

400 #1\$8freara\$9#f\$aJazā'irī\$bAḥmad ibn 'Ammār

400 #0\$8freara\$9#f\$aIbn 'Ammār al-Jazā'irī

Comme cela est visible ici, certains caractères qui diffèrent entre les systèmes ISO et ALA-LC sont facilement confondables : ‘ ‘

- **Le système de l'encyclopédie de l'islam** (identification requise).

Exemple 11 : PPN 078673607

200 #1\$601\$7fa\$90y\$aإبراهيم بن محمد شمس الدين بن خلكان الف1211-1282

200 #1\$601\$7ba\$90a\$aIbn Ḥallikān\$bAḥmad ibn Muḥammad Šams al-Dīn f1211-1282

[...]

400 #0\$8freara\$9#f\$aIbn Ḥhallikān

Dans ce système de translittération, certains graphèmes sont translittérés par le doublement de consonnes en caractères latins.

Rappel 2 :

Seule la translittération ISO est acceptée en point d'accès autorisé (zone 200), toutes les autres formes de translittération sont insérées en zone 400 à l'exception des auteurs pour lesquels il existe

une forme romanisée du nom. Dans ce dernier cas, une zone 700 contenant la forme translittérée en ISO est insérée dans les notices d'autorité. Cette règle s'applique systématiquement aux autorités turques ottomanes (cf. *infra*).

Exemple 12 : PPN103726020

200 #1\$601\$7fa\$8freara\$90y\$aالدويهي\$باسطفان\$f1630-1704
200 #1\$601\$7ba\$8frefre\$91y\$aDouayhi\$bÉtienne\$f1630-1704
340 ###\$aPatriarche de l'église maronite
400 #1\$8freara\$9#f\$aDuwaihi\$bIstifān ad-
400 #0\$8freara\$9#f\$aEstephane Boutros El Douaihy
400 #1\$8frefre\$9#f\$aDouaihi\$bÉtienne
400 #0\$602\$7fa\$8freara\$9#y\$aاسطفانوس الثاني بطرس الدويهي
400 #0\$602\$7ba\$8freara\$9#a\$aIstifānūs al-Ṭānī Buṭrus al-Dūwayhī
[...]
700 #1\$8freara\$90a\$aDuwayhi\$bIstifān al-\$f1630-1704

Dans cet exemple, la zone 700 contient la translittération car la forme transcrite du nom de ce patriarche est retrouvée dans des sources bibliographiques dont il est auteur. Cela justifie une forme transcrite en zone 200.

Exemple : PPN 073392022

200 #0\$601\$7fa\$8freota\$90y\$aالطفى باشا\$f1488-1563
200 #0\$601\$7ba\$8fretur\$90y\$aLutfi Paşa\$f1488-1563
[...]
400 #0\$9#y\$aLutfi Pasha
400 #0\$9#y\$aLutfi Pacha
400 #1\$8freota\$9#f\$aLuṭfī Pāšā
686 ###\$aMistara\$cAppel à projets 2019\$2Collex-Persée
700 #0\$8freota\$90a\$aLuṭfī Pāšā\$f1488-1563

Dans cette notice la zone 700 est présente car la zone 200 doublée est réservée à la saisie en turc moderne.

Exemple 13 PPN 169833704 (Cas particulier)

200 #1\$601\$7fa\$8freara\$90y\$aبريك\$بميخائيل\$f17..-1889
200 #1\$601\$7ba\$8freara\$90a\$aBurayk\$bMiḥā'īl\$f17..-1889

340 ##\$aPère orthodoxe et historien syrien.

400 #1\$8freara\$9#f\$aBrayk\$bMiḥā'īl

400 #1\$8freara\$9#f\$aBurayk\$bMikhā'īl

400 #1\$8frefre\$9#y\$aBreik\$bMichel

400 #0\$602\$7fa\$8freara\$9#y\$aميخائيل بريك الدمشقي

400 #0\$602\$7ba\$8freara\$9#a\$aMiḥā'īl Burayk al-Dimašqī

Dans cette notice la forme transcrite n'est pas insérée en zone 700 mais en 400 car son occurrence est rare dans les sources bibliographiques. Elle n'apparaît que dans des articles en français portant sur l'auteur et non dans des œuvres écrites ou traduites de ce dernier. Il n'est donc pas justifié de créer une zone 700. Dans ce type de cas particulier, le catalogueur est appelé à faire un travail d'analyse des sources afin de justifier son choix.

3.2.2. La transcription

À la différence de la translittération, la transcription est une autre méthode de romanisation qui contient exclusivement des caractères latins, sans diacritiques. La forme transcrite, si elle existe, doit être insérée en point d'accès autorisé (zone 200) seulement si elle apparaît dans les ressources bibliographiques. C'est donc le cas des auteurs bilingues produisant en langues orientale et occidentale mais aussi des auteurs traduits et largement connus par un lectorat occidental. Ces formes peuvent être plus ou moins éloignées de la forme originale. La transcription ne dépend pas d'une norme codée prédéfinie mais de la langue réceptrice. Ainsi une transcription française est différente d'une transcription anglo-saxonne ou turque moderne.

Exemple 14 PPN 245167625 :

200 #1\$601\$7fa\$8freara\$90y\$aحيقة\$bجوس\$f18..-1...

200 #1\$601\$7ba\$8frefre\$90y\$aHobeïka\$bJos\$f18..-1...

[...]

700 #1\$8freara\$90a\$aḤubayqat'bĠūs\$f18..-1...

Exemple 15 PPN 086202936 :

200 #1\$601\$7fa\$8freara\$90y\$aابن سينا\$bالحسين بن عبد الله

200 #0\$601\$7ba\$8frefre\$91y\$aAvicenne\$f0980?-1037

[...]

700 #1\$8freara\$90a\$aIbn Sīnā\$bAl-Ḥusayn ibn 'Abd Allāh\$f0980?-1037

Pour les 2 exemples précédents, la forme transcrite apparaît dans plusieurs ressources bibliographiques.

Remarque 1:

Les zones insérées pour ajouter les différentes formes de translittération et de transcription ne sont pas doublées avec l'écriture arabe.

Remarque 2:

Seuls certains textes arabes sont vocalisés comme le coran, les textes d'apprentissage **mais aussi les dictionnaires biographiques** où les noms sont systématiquement saisis avec toutes les voyelles comme c'est le cas dans **Kahhlah ou Zirikli**. Dans certains cas, cette vocalisation n'est pas déchiffrable si elle n'est pas écrite, et ce même par les spécialistes (ex : des gentilés qui n'existent plus).

Les outils de translittération automatique employés pour les autres écritures non-latines sont inefficaces en écriture arabe, la vocalisation manuelle des noms propres serait une des meilleures solutions pour envisager de rendre ces outils opérationnels pour l'abjad arabe et ce dans toutes les langues concernées. La saisie des voyelles sur les noms propres rallonge malheureusement le traitement mais cela reste cependant la solution la plus rapide pour permettre aux outils de fonctionner. Il serait beaucoup plus complexe de demander à la machine de deviner les voyelles tout comme cela serait le cas avec l'écriture latine. Les voyelles arabes sont déjà toutes codées et prêtes à être exploitées par les outils, à la seule condition d'être saisies. La saisie des différentes formes translittérées se ferait alors en 1 clic par système de translittération, donc 4 clics maximum face à plusieurs minutes de saisie manuelle aujourd'hui. S'il y a une perte de temps dans la saisie des formes arabes avec voyelles, cette dernière serait largement rattrapée lors de la translittération automatique. Cette tâche peut s'avérer plus complexe pour certaines langues que d'autres. En persan, la prononciation des noms propres peut varier et donner une vocalisation différente, ce qui n'est pas le cas en arabe. De plus, le persan possède plus de voyelles que l'arabe qui n'en possède que 4 (/ / ' /) si on ne compte pas le sukūn () qui représente l'absence de voyelle. Les voyelles ont toutes leur unicodes et sont reconnues par WinIBW. L'écriture sans voyelle est destinée à la lecture humaine mais sans ces voyelles il manque une partie du code pour qu'elle soit déchiffrable par un ordinateur.

4. CONCLUSION

Comme cela a été dit dans l'introduction de ce guide, les objectifs de ce document sont de rassembler des informations dispersées dans différentes documentations portant sur les aspects du catalogage qui ont été abordés, les compléter et les modifier lorsque cela s'est avéré nécessaire. Les exemples de ce guide montrent qu'il est risqué d'établir une structure standard fixe tant les cas particuliers sont nombreux. Chaque aire culturelle engendre des spécificités linguistiques et graphiques dans les notices (l'article *al-*, la transcription en turc moderne, les différences de graphies entre les différents abjad, etc). Le catalogage des autorités arabo-musulmanes nécessite donc des connaissances dans au moins une des langues employant l'abjad arabe. Il nécessite également des connaissances générales en onomastique mais aussi en géographie et en histoire du monde arabo-musulman pour identifier rapidement les *nisba* de type gentilé, celles de type courants religieux, etc. Des connaissances précises sur les différents systèmes de translittération de chaque langue employant l'abjad arabe sont indispensables pour créer des notices complètes. Étant donné que ces connaissances sont souvent réparties entre différents spécialistes des aires linguistiques en question, un travail de collaboration et de contrôle qualité mutuel semble nécessaire. Selon les cas, il existe plusieurs façons d'insérer les informations tout en respectant les règles fixées par ce guide. Les logiciels de catalogage laissent une large marge de manœuvre aux catalogueurs quant à la structure des données. La qualité de la structure et du contenu de catalogue dépend donc de l'homogénéisation des normes fixées par la méthodologie. La méthode présentée dans le présent guide prend en compte les différentes pratiques pour les intégrer dans une structure régulière où les exceptions sont possibles. Il est cependant important d'avoir un consensus général sur certains points. La saisie des dates par exemple, ne peut se faire en date hégirienne alors que nous sommes dans un catalogue français utilisant le calendrier chrétien pour tous les auteurs des autres aires culturelles. Utiliser un calendrier différent créerait une incohérence informatique et exclurait d'office les données arabes du catalogue, des grands projets de transition numérique. Il en est de même pour la saisie de la partie du nom autre que l'élément d'entrée : l'objectif est de créer des données aussi précises que concises. La division du nom en 2 parties et la limitation du \$b à 2 ou 3 éléments est la méthode la plus précise tant du point de vue de l'utilisateur que du point de vue de la machine. C'est donc sur ces points absolument essentiels qu'il est indispensable d'obtenir un consensus pour homogénéiser les données en question.